

Article 80.01 (20.39)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie, pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 1 543 930,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13679 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Veillez prendre connaissance du rapport de la commission inhérent à cet article.

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE150549001

Autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930,30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$). Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 juin 2015**

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Emilie Thuillier
Arrondissement d'Achille-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin-Roy
Arrondissement de Mercier - Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Gelzi
Arrondissement de Mercier - Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 juin 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE150549001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'autorisation d'une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE150549001

Autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 27 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1150549001. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 3 juin 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE150549001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'environnement et du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi, l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles et met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation). Il propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles

de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM (août 2006). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de poursuivre un des objectifs fixés par la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire de valoriser 60% de la matière putrescible.

Les infrastructures prévues par le PDGMR sont les suivantes :

- deux centres de biométhanisation de 60 000 tonnes par an, situés à Montréal-Est et à LaSalle;
- un centre de compostage en bâtiment de 50 000 tonnes par an, situé à St-Laurent;
- un centre de compostage en bâtiment et en andains couverts de 29 000 tonnes par an, situé à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères de 25 000 tonnes par an, situé à Montréal-Est.

Tous les centres ont fait l'objet de consultations publiques et de recommandations en 2011, 2012 et 2014.

Le lancement des appels d'offres pour la réalisation des infrastructures demande de développer tous les cahiers des charges en architecture, en architecture du paysage et en génie. Il est nécessaire de faire réaliser toutes les études et les services techniques permettant de faire une description exacte de l'état des sites avant développement, des exigences locales de développement et des services publics à proximité, auxquels les nouvelles installations se rattacheront. Il est par conséquent nécessaire de faire appel à un consultant dans les domaines visés, principalement en architecture du bâtiment. Ce mandat est notamment justifié par la sélection récente du terrain situé à Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles pour le centre de compostage, et de compléter les cahiers de charge dans le domaine du bâtiment pour tous les centres. Le Service de la gestion et de la planification immobilière est impliqué dans l'effort de rédaction des devis pour les aspects reliés aux volets traditionnels du bâtiment (architecture, mécanique, civil, électrique). Les livrables du contrat à octroyer sont principalement les devis techniques et la participation au processus d'appel d'offres des centres. Les services sont rémunérés en partie à forfait (67%) et en partie à prix unitaire (33%).

L'appel d'offres public a été publié du 17 décembre 2014 au 16 février 2015. L'appel d'offres est paru dans le système SEAO et dans le journal La Presse. Tous les soumissionnaires ont fait la visite de tous les sites et cinq addendas ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires. Les offres reçues sont valides pour les 240 jours suivants la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit le 14 octobre 2015.

Il y a un écart défavorable à la Ville de 87 % entre le prix soumis par l'adjudicataire proposé et l'estimation interne. L'écart de 700 772 \$ s'explique aux deux tiers par une sous-évaluation des ressources professionnelles requises, et au tiers, par une sous-évaluation des besoins en support professionnel durant le processus des appels d'offres des centres. On note également un écart de 37 % entre le prix de l'adjudicataire proposé et celui du seul autre soumissionnaire conforme.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont reconnu la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont constaté que le présent contrat était tout à fait exceptionnel tant par la nature des services requis que par sa forme même. En effet, la Ville n'a pas vraiment d'histoire en ce qui a trait aux infrastructures de traitement des matières organiques.

Ils ont soulevé plusieurs questionnements sur les méthodes d'estimation utilisées dans ce dossier. L'écart entre le prix estimé et les prix soumis est d'une ampleur que l'on ne voit que très rarement.

Le Service a comparé les prix reçus, en ce qui a trait aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs, avec les critères et les taux de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) et ceux prévus par la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Le résultat est que la soumission de l'adjudicataire proposé est inférieure à ces prix.

Pour la Commission, la vérification des taux prévus par la *Loi* et par l'IRAC aurait pu et dû être faite avant d'établir l'estimation.

Les membres ont aussi manifesté une certaine perplexité face au nombre d'heures nécessaires pour ce contrat. Ici aussi, les prévisions faites pour le Service sont nettement inférieures à celles des soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE150549001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.